FLASH D'INFORMATION RH

18 décembre 2020

Ce flash d'information informe les salariés de LATELEC SAS en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

Lors de la réunion de négociation du 17 décembre 2020 avec les instances représentatives du personnel de la **société LATELEC SAS**, la direction a proposé :

- de signer le 23 décembre prochain au plus tard un projet d'accord prévoyant la mise en œuvre massive du dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée (APLD) au sein de la branche Systèmes d'interconnexion, à hauteur de 20 à 50 % du temps de travail, selon les services.
- d'engager des négociations au cours du mois de janvier pour envisager les modalités d'un projet d'accord APC (Accord de Performance Collective) et d'un projet d'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

L'acceptation de ces deux propositions conduiraient à la suspension du Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour la branche Systèmes d'interconnexion.

La prochaine réunion, programmée le 23 décembre 2020, décidera de la suite à donner à cette proposition.

Pourquoi recevez-vous ce flash d'information?

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATelec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashs d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à RHinfo@latecoere.aero, et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous

directement de votre manager. Retrouvez également ces flashs d'information sur la page web <u>www.latecoere.aero/RHinfo</u> (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

LATÉCOÈRE